



Ce document est réservé à l'usage exclusif des membres de l'Association pour les droits des accidentés – L'ADA. Toute reproduction, diffusion ou utilisation, partielle ou intégrale, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

© L'ADA – Tous droits réservés

CHARTRE DES VALEURS

Association pour les droits des accidentés - L'ADA

202 – 720 rue de la Randonnée, Farnham QC J2N 0T9

Téléphone : (514) 742-3873

Courriel : association.droits.accidentés@gmail.com

Site Web : associationdroitsaccidentés.com

Voté et adopté par le conseil d'administration en date du 7 mars 2021

Modifications votés et adoptées par le conseil d'administration en date du 27 mars 2026.

PRÉAMBULE

L'Association pour les droits des accidentés – L'ADA est née d'un besoin criant d'humanité, de justice et de soutien concret à la suite d'un grave accident de la route.

Son origine repose sur une histoire profondément humaine : celle d'Adaly, devenue paraplégique; de son fils Lamy, amputé d'une jambe; de leur père Ady, devenu proche aidant par amour; de Maxy, le grand frère, pilier discret, mais essentiel; et de Ladara, qui a perdu sa sœur dans un accident évitable et qui a choisi de transformer son deuil en engagement.

Tous incarnent la mission de L'ADA : transformer la douleur en force collective. Ensemble, ils représentent les personnes accidentées, les personnes endeuillées, les proches aidants, les familles et les personnes-soutiens que le système oublie trop souvent. Leurs parcours sont devenus nos repères et leur résilience, notre inspiration.

MISSION DE L'ADA

L'Association pour les droits des accidentés – L'ADA est un organisme sans but lucratif qui offre des services d'accompagnement, de soutien, d'information, d'orientation et de référence aux personnes accidentées de la route, aux personnes endeuillées, à leurs familles, à leurs proches et aux personnes-soutiens, partout au Québec.

Sa mission principale est de briser l'isolement en offrant un accompagnement humain et adapté à la nature des besoins psychologiques, physiques, émotionnels, informationnels et administratifs des personnes qu'elle accompagne.

Lorsque la situation le nécessite, L'ADA peut également orienter les personnes vers des ressources médicales, juridiques, psychosociales ou professionnelles appropriées, conformément à sa mission et à ses règlements généraux.

OBJECTIFS DE L'ADA

- Organiser des activités et créer des outils destinés à briser l'isolement;
- Offrir de l'accompagnement, de l'information, de l'orientation et des références aux personnes accidentées, aux personnes endeuillées, aux familles, aux proches et aux personnes-soutiens;
- Sensibiliser les personnes accidentées et leurs proches à leurs droits, à leurs responsabilités et aux recours qui peuvent leur être accessibles;
- Informer, accompagner et soutenir les familles endeuillées ainsi que les personnes qui accompagnent un proche dans leurs démarches administratives;
- Promouvoir le respect des droits des personnes accidentées, des personnes endeuillées et de leurs proches;
- Sensibiliser les intervenants, les professionnels, les organismes et les institutions qui sont en contact avec les personnes accidentées;
- Encourager la prévention des accidents, notamment ceux liés à l'alcool, aux drogues ou à toute autre forme de conduite avec les facultés affaiblies;
- Offrir, sur invitation, des conférences, des activités d'information et des ateliers de prévention;

- Collaborer avec les instances gouvernementales, politiques, institutionnelles et communautaires afin d'améliorer les conditions des personnes accidentées et de faire valoir leurs droits et leurs besoins.

VALEURS DE L'ADA

ÉCOUTE – SOUTIEN – HUMANISME – EMPATHIE – COMPASSION – RESPECT – HONNÊTETÉ

L'ADA place l'être humain au centre de ses actions. Elle s'engage à représenter les intérêts des personnes accidentées et de leurs proches, à promouvoir le respect de leurs droits et à favoriser l'accès à des ressources justes, équitables, accessibles et humaines.

ENGAGEMENTS MUTUELS

Ce que l'ADA s'engage à offrir :

- Un accompagnement humain, accessible, confidentiel et respectueux;
- Un soutien administratif, informationnel et moral ainsi que, lorsque cela est nécessaire, une orientation vers des ressources spécialisées;
- Une représentation active des intérêts et des besoins des personnes accidentées et de leurs proches auprès des instances publiques;
- Des ressources, des projets, des activités et des outils adaptés aux besoins des personnes accidentées, des personnes endeuillées, des familles, des proches et des personnes-soutiens.

Ce que les membres s'engagent à respecter :

- Adopter une attitude respectueuse envers les autres membres, les bénévoles, les membres affiliés, les dirigeants, les administrateurs, les employés et les intervenants;
- Respecter la confidentialité des renseignements et des échanges auxquels ils ont accès et signer toute entente de confidentialité exigée par l'Association;
- S'impliquer dans les activités et les actions collectives de l'Association selon leurs capacités, leur disponibilité et la catégorie de membres à laquelle ils appartiennent;
- Agir avec intégrité, honnêteté, respect et solidarité;
- Respecter la mission, les valeurs, les règlements généraux et les politiques de l'Association.

PRINCIPES D'ACTION

- **SOLIDARITÉ** : Personne ne devrait traverser une telle épreuve seule.
- **AUTONOMIE** : Soutenir sans prendre le contrôle et favoriser le pouvoir d'agir de chaque personne.
- **LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT** : Être présent humainement et concrètement auprès des personnes accidentées et de leurs proches.
- **ACCESSIBILITÉ** : Offrir des services et des ressources adaptés aux différentes réalités et aux besoins des personnes accompagnées.

NOS VISAGES (LES MASCOTTES DE L'ADA)

- **ADY** : Devenu proche aidant par amour, il représente les proches aidants et les personnes-soutiens que l'on oublie trop souvent.

- **ADALY** : Devenue paraplégique à la suite d'un accident, elle guide maintenant les autres avec courage, expérience et sagesse.
- **LAMY** : Amputé d'une jambe, il avance malgré la douleur avec détermination et une volonté de fer.
- **LADARA** : Marquée par la perte de sa sœur, elle se dresse contre l'injustice et milite pour des lois et des mesures qui protègent réellement les personnes accidentées et leurs proches.
- **MAXY** : Pilier discret, mais essentiel, il représente la force des familles et rappelle à ceux qui doutent que le courage est contagieux.

NOTRE SLOGAN

ENSEMBLE, NOUS BÂTISSONS DES PONTS. ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

NOS PERSONNAGES AVEC NOTRE SLOGAN EN IMAGE



NOTE : La composition, le fonctionnement et la gouvernance de l'Association ainsi que les catégories de membres, leurs droits et leurs responsabilités sont établis dans les règlements généraux de L'ADA.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

© Association pour la défense des accidentés (ADA).

Le présent document est protégé par les lois canadiennes et internationales sur le droit d'auteur. Il est destiné exclusivement à l'usage des membres de L'ADA. Toute reproduction, diffusion, transmission, adaptation ou utilisation, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable de L'ADA est strictement interdite et peut entraîner des recours légaux.

POUR TOUTE DEMANDE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Association pour les droits des accidentés - L'ADA

202 – 720 rue de la Randonnée, Farnham QC J2N 0T9

Téléphone : (514) 742-3873

Courriel : association.droits.accidentees@gmail.com

Site Web : associationdroitsaccidentees.com

